

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 MARS 2019

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 31
Pouvoirs : 5
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 26/02/2019

Le 04 mars 2019, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Roger CHORIER (Remplace Marie Jeanne BEGUET), André COLLON (Remplace Christian BAISE), Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Michel DUROUSSIN (Remplace Brigitte COULON), Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE (Remplacé par André COLLON), Marie Jeanne BEGUET (Remplacée par Roger CHORIER), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON (Remplacée par Michel DUROUSSIN), Bruno HENRY (Pouvoir Isabelle ACHARD), Yann GALLAY (Pouvoir Dominique DESFORGES), Béatrice GUERIN (Pouvoir Marc PECHOUX), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Claude TRASSARD), Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Dominique VIAL.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Cession d'un local commercial à Jassans

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge du Développement économique, rappelle que des locaux commerciaux ont été acquis et aménagés par la Communauté de communes Porte Ouest de la Dombes dans le cadre d'un projet de développement du centre-ville de Jassans en 2004 sur la parcelle AK 246.

Le local de 53,5 m², situé en centre-ville et occupé par le commerce asiatique CHET ASIA, via un bail commercial, a fait l'objet d'une dédite de son locataire en octobre 2018. Ce local, constitué d'un bureau et d'un espace de vente avec climatisation, est positionné sous un porche, la vitrine ne donnant pas directement sur la rue.

Ce local a été mis en vente sur le site « le bon coin » en décembre 2018.

M. Seyit KARABACAK, habitant de Jassans, a fait une offre d'un montant de 57 000 €. Cette offre est conforme à l'avis des domaines en date du 29 juin 2018 qui a fixé le prix du bien à la somme de 61 000 € avec une marge de négociation de plus ou moins 10 %.

L'objectif de l'acquéreur est d'investir pour louer ce bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE VENDRE** le local commercial situé 142 avenue Léon Fournet à M. Seyit KARABACAK, ou toute autre entité juridique s'y substituant, au prix de 57 000 € ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants (recettes) seront inscrits au BP 2019 du Budget Immobilier d'entreprises.

